

## Incitant financier en faveur de la parité dans l'audiovisuel en Belgique francophone

Les femmes ne sont pas une minorité dans le monde, pourtant notre cinéma dit le contraire.

Des étudiantes diplômées sortent en nombre de nos écoles supérieures d'art (où la parité est constatée depuis des années, notamment dans les sections écriture, réalisation, image et montage). Elles se forment et travaillent sur des courts-métrages ou des projets peu financés, mais se retrouvent finalement très peu nombreuses dans les équipes de longs-métrages et de séries belges. Comme si elles disparaissaient quand des enjeux économiques plus importants entraient en jeu.

Le but de l'incitant financier est donc **de promouvoir la parité dans les équipes techniques et artistiques des longs-métrages et séries belges francophones** tant sur les tournages qu'en post-production et de permettre aux professionnelles de l'audiovisuel **d'avoir accès à des postes cadres jusqu'ici majoritairement exercés par des hommes.**

### Quelques chiffres

A titre d'exemple, la Belgian Society of Cinematographers compte 8 cheffes opératrices pour 81 chefs opérateurs, à savoir à peine 10%.

Notre cinématographie est aussi très avare en compositrices. Sur les 18 musiques de films éligibles aux Magritte de la meilleure musique originale en 2020, 1 seule a été composée par une femme.

Notons également que pendant plus de 10 ans, seules feu les réalisatrices Marion Hänsel et Chantal Akerman ont obtenu des aides à la production au 2ème collège de fiction du CCA<sup>1</sup>. Très récemment Vanja d'Alcantara et le duo Bénédicte Liénard/Mary Jimenez ont enfin eu accès à cette enveloppe. Les réalisatrices déposent très peu à ce guichet. Alors qu'elles sont majoritaires à sortir des écoles de cinéma, elles disparaissent des radars après leur 1er ou leur 2ème long-métrage.

Elles ne sont pas plus présentes à la tête des séries du fonds RTBF/CCA. Si plusieurs réalisatrices travaillent actuellement sur des projets en post-production, jusqu'à présent ce sont 100% des oeuvres diffusées qui ont été réalisées par des hommes.

### La mesure

Pour contribuer à enrayer ce phénomène, nous proposons un système d'**incitant financier** en faveur de la parité qui a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays, notamment en France où le bilan est enthousiasmant. En 2 ans, le nombre de films remplissant les critères d'obtention de ce bonus a doublé, entraînant dans son sillon davantage de femmes à des postes clés.

*«Pour nous, c'est une mesure exemplaire, une incitation non contraignante  
et des techniciennes qui fissurent leur plafond de verre.»<sup>2</sup>*

---

<sup>1</sup> Nous ne comptons pas ici deux femmes, Fiona Gordon et Hélène Cattet, qui co-réalisent avec des hommes

<sup>2</sup> Julie Billy, productrice et co-présidente du collectif 50/50 - Assises pour l'égalité, la parité et la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel - [https://www.youtube.com/watch?v=G\\_WquCKPfmM](https://www.youtube.com/watch?v=G_WquCKPfmM) - 9 décembre 2020

La mesure proposée ici est donc basée sur le modèle français du CNC mais adaptée à la réalité belge francophone. Elle serait provisoire et n'aurait plus lieu d'exister **lorsque l'accès à nos métiers sera devenu égalitaire.**

### L'enveloppe budgétaire

Pour avoir un impact positif, il est impératif que l'incitant financier dispose d'une enveloppe autonome et qu'il n'ampute ni le budget actuel alloué au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ni l'indispensable refinancement structurel de la Commission réclamé depuis des années par l'ensemble des associations professionnelles.

Le bonus — **8% de l'aide à la production du CCA** — concerne les longs-métrages d'initiative belge francophone et les séries produites par le fonds des séries du CCA.

Le bonus a pour vocation de soutenir les projets oeuvrant pour la parité, il est donc important qu'il puisse être dépensé dès le tournage du film ou de la série en question et ne soit pas « un bon à valoir » pour une production ultérieure.

Des obstacles administratifs et techniques seront à lever quant au moment de l'obtention du bonus, ce travail est en cours avec le Cabinet et l'Administration.

### La grille de points

Pour son attribution, un barème de 17 points a été établi. Dès lors que **8 points** sont obtenus — à raison d'une fonction ou d'un poste occupé par une femme — le bonus est alloué.

La grille de points a été élaborée d'après l'expertise de l'Association des Réalisateurs et Réalisatrices Francophones, du collectif Elles Font des Films et de Hors Champ en concertation avec les associations professionnelles.

Elle sera réévaluée lorsque nous obtiendrons **les résultats d'une étude sur la parité pour laquelle nous avons introduit des demandes de subsides.** En effet, ces chiffres nous permettront d'identifier sans équivoque les postes déficitaires en femmes.

Les points sont actuellement répartis comme suit :

- Représentante légale de l'entreprise de production : 1 point
- Productrice exécutive : 1 point
- Réalisatrice (réalisatrice principale dans le cas d'une série) : 1 point
- Autrice ou co-autrices du scénario (répartition des droits d'auteur au minimum paritaire): 1 point
- Assistante à la réalisation : 1 point
- Directrice de production : 1 point
- Régisseuse générale : 1 point
- Directrice de la photographie : 1 point
- Cheffe opératrice du son : 1 point
- Cheffe décoratrice : 1 point
- Cheffe monteuse image : 1 point
- Cheffe monteuse son : 1 point
- Compositrice : 1 point
- Mixeuse : 1 point

Etalonneuse : 1 point

Equipe paritaire \* : 2 points

\* Pour valider ces points, il faut que des femmes occupent au minimum 3 des postes suivants : première assistante caméra, cheffe électro, cheffe machino, perchiste, régisseuse adjointe, responsable VFX, bruiteuse

Les postes occupés par une majorité de femmes (scripte ou HMC notamment) ont été volontairement exclus de cette grille de points. Les prendre en compte pénaliserait les rares hommes qui exercent ces métiers et réduirait l'impact sur les postes déficitaires en femmes.

A titre d'exemples, sur les 17 points, des productions belges francophones récentes obtiendraient :

- *La trêve* de Matthieu Donck, *Duelles* d'Olivier Masset Depasse et *Lola vers la mer* de Laurent Micheli : 3 points

- *Jumbo* de Zoé Wittock : 5 points

- *Escapada* de Sarah Hirtt et *Un homme à la mer* de Géraldine Doignon : 6 points

- *Nos Batailles* de Guillaume Senez : 7 points

### La mise en place d'une expérience pilote

Dans un premier temps, pour ne pas empiéter sur l'actuel et essentiel refinancement structurel du CCA et pour mettre la mesure à l'épreuve du terrain en vue de la perfectionner, nous souhaitons mettre en place **une expérience pilote**.

A l'étude en ce moment, elle sera réfléchiée avec les associations professionnelles partenaires et proposée au Cabinet et au CCA prochainement.

La volonté est d'incarner la mesure rapidement, de la concrétiser en ciblant des productions à venir et d'analyser, à court terme, les effets sur les postes et équipes.

### L'avenir

Une fois la mesure implémentée, une évaluation sera nécessaire tous les 2 ans pour vérifier son impact, adapter si nécessaire son mode de fonctionnement et enlever progressivement de la liste certaines professions qui seraient devenues paritaires (le nombre de points à obtenir serait alors rééquilibré).

L'objectif final étant d'atteindre un accès égalitaire à toutes les professions et de voir de plus en plus de femmes à des postes cadres sur les longs-métrages et séries belges francophones.

Si tous les projets à venir ne prétendront certainement pas au bonus, ce dernier permettra néanmoins que la question de la parité soit systématiquement conscientisée et encouragée.

## Personnes de contact

Sarah Hirtt - [sarah.hirtt2@gmail.com](mailto:sarah.hirtt2@gmail.com)

Géraldine Doignon - [geradoignon@gmail.com](mailto:geradoignon@gmail.com)

A l'initiative de :



Avec le soutien de :

